



A renvoyer à :  
**ADESIO Assurances asbl**  
Chaussée de Marche 604 • 5101 Erpent  
Tél.: 078/150 154  
sinistre@adesio.be • http://www.adesio.be  
N° d'entreprise: 0402341944 • N°FSMA : 12995

Sinistre n° .....  
Police n° .....

## CERTIFICAT MEDICAL

<b>Docteur</b>	
Nom - Prénom	
spécialiste en	
demeurant (adresse) :	
<b>Preneur d'assurance</b>	
Dénomination complète	
Adresse complète	
<b>Victime</b>	
Nom – Prénom	
Date de naissance	
<b>Accident</b>	
Date de l'accident	
Date première visite	
Lésions constatées	
<b>Incapacité résultant des lésions</b>	
<input type="checkbox"/> Totale*	Durée :
<input type="checkbox"/> Partielle	Taux – Durée :
<b>Suites présumées :</b>	
La victime est soignée :	
Le traitement institué est le suivant :	
Les prédispositions, maladies, infirmités préexistantes à l'accident qui pourraient anormalement aggraver les conséquences de celui-ci sont :	
L'intervention d'un médecin spécialiste paraît :	<input type="checkbox"/> utile <input type="checkbox"/> inutile
La radiographie est :	<input type="checkbox"/> nécessaire <input type="checkbox"/> utile
L'hospitalisation :	<input type="checkbox"/> s'impose <input type="checkbox"/> ne s'impose pas
Il est à craindre qu'il subsistera une incapacité permanente qui consistera vraisemblablement en :	
Observations :	

\*L'incapacité n'est totale que si la victime est incapable de toute opération entrant dans le cadre de sa profession. Dans les autres cas, elle est partielle.

Fait à

le

(Signature)



A renvoyer à :  
**ADESIO Assurances asbl**  
Chaussée de Marche 604 • 5101 Erpent  
Tél.: 078/150 154  
sinistre@adesio.be • http://www.adesio.be  
N° d'entreprise: 0402341944 • N°FSMA : 12995

Sinistre n° ..... **CERTIFICAT DE GUERISON OU DE CONSOLIDATION**  
Police n° .....

<b>De M. le Docteur</b> Nom - Prénom	
spécialiste en	
demeurant (adresse) :	
<b>Preneur d'assurance</b> Dénomination complète	
Adresse complète	
<b>Victime</b> Nom – Prénom	
Date de naissance	
<b>Accident</b> Date de l'accident	

Je soussigné ....., Docteur en Médecine, domicilié ....., déclare que la victime reprise en marge est guérie de ses blessures et en état de reprendre ses occupations à partir du ..... avec incapacité permanente – sans incapacité permanente.

L'incapacité a été :

totale		du	au	inclusivement
partielle à	%	du	au	inclusivement
partielle à	%	du	au	inclusivement
partielle à	%	du	au	inclusivement

L'incapacité prévue au certificat de constatation a été notamment dépassée ; en voici la cause :

Il y a -  Il n'y a pas incapacité permanente

Les séquelles sont :

Fait à

le

(Signature)